

# Fiche de pré-inscription

## Formation générale BAFA

**Du samedi 23 octobre au samedi 30 octobre 2021**

**De 9h à 18h tous les jours**

Veillez, s'il vous plaît, écrire en lettres CAPITALES,

N° de dossier de Jeunesse et Sports (OBLIGATOIRE)\* : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

NOM : ..... PRENOM : .....

Sexe :  Féminin  Masculin

Date de Naissance : ...../...../..... Lieu de Naissance : .....

Age : .....ans.

(Avoir 17 ans révolus au 1<sup>er</sup> jour du stage)

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tel fixe : ..... Tél portable .....

Adresse mail : .....

Personne à contacter en cas d'urgence :

.....

N° de tél : .....

### **\*Procédure pour obtenir votre N° de dossier :**

1. Assurez-vous de disposer d'une adresse mail valide, elle sera utilisée durant tout votre cursus BAFA.
2. Connectez-vous sur le site du ministère <http://www.bafa-bafd.gouv.fr/>
3. Cliquez sur la région Ile-de-France sur la carte à droite puis sur le bouton S'INSCRIRE
4. Après vous êtes préinscrit sur le site, veuillez cliquer sur le lien contenu dans le mail adressé
5. Chargez votre pièce d'identité ou envoyez à votre DDCS sa copie en précisant le N° de dossier
6. Notez ce numéro en haut de cette fiche et conservez-le. Il vous sera utile pour vos stages futurs.

### **Tarif préférentiel de la ville de SAINT MANDE**

- Aide de la ville de Saint Mandé : **100 €**
- Aide du Conseil Départemental du Val de marne d'un montant de **100€**

*Vous devrez nous fournir l'attestation de cette aide après avoir fait les démarches de demande de cette bourse sur le site du conseil départemental du 94.*

### **A régler à l'IFAC par le stagiaire : 190 €**

*Les stagiaires paieront 190,00€ à l'ordre de l'IFAC (dont pourra être déduit l'aide du Conseil départemental si les stagiaires en font la demande auprès du Conseil Départemental).*

**Cette fiche de préinscription est à retourner par mail (ou dépôt en mairie) à la Direction de La Famille avant le 19 septembre 2021.**

- ⇒ [ressources-famille@mairie-saint-mande.fr](mailto:ressources-famille@mairie-saint-mande.fr)
- ⇒ Tél : 01.49.57.78.70
- ⇒ Paiement à effectuer en septembre lors de l'inscription définitive.

### **Les trois étapes de la formation BAFA**

- Stage de formation générale de 8 jours : acquisitions théoriques, mises en situation pratiques et temps d'évaluation.
- Stage pratique de 14 jours minimum à réaliser dans les 18 mois après la formation générale (*stage possible selon disponibilité dans les ALSH de la ville de Saint-Mandé*).
- Session d'approfondissement (6 jours) ou de qualification (8 jours). La première permet de finaliser les connaissances théoriques, de faire un bilan du stage pratique et de choisir une thématique. La seconde permet de valider une compétence spécifique (surveillant de baignade par exemple). Elle donne aux stagiaires une prérogative spécifique d'encadrement.